



# CONFEDERATION NATIONALE DES AVOCATS

## COMMUNIQUE

La Confédération Nationale des Avocats, le Syndicat le plus ancien des Avocats de France, a vu son attention attirée par la condamnation à mort, par lapidation après flagellation, de Sakineh Mohammadi Ashtiani.

L'opinion publique internationale s'est indignée de la barbarie d'un tel châtement.

La CNA considère plus particulièrement à l'occasion de ce procès que l'accusée n'a pas bénéficié d'un procès équitable dans une langue intelligible par elle, et avec l'assistance effective d'un avocat indépendant.

La CNA demande, avec insistance, à toutes les autorités concernées et plus particulièrement aux autorités iraniennes de faire en sorte que le procès soit révisé et conduit dans le respect des droits de la défense et de la dignité humaine.



Paris, le 27 septembre 2010

Jean-Michel PAULUS,  
Vice-Président,  
Chargé des Droits de l'Homme.